



Audi Vous présente ses extensions de garantie

Km	1 an supplémentaire (2+1)				2 ans supplémentaires (2+2)		3 ans supplémentaires (2+3)	
	60 000	90 000	120 000	150 000	80 000	120 000	100 000	150 000
	EA2	EA3	EB4	EB3	EA5	EA6	EA8	EA9
A1 / A1 SB	325 €	395 €	-	-	555 €	715 €	805 €	1 150 €
A3 / A3 SB	385 €	445 €	-	-	605 €	795 €	885 €	1 270 €
A4	435 €	545 €	-	-	845 €	1 190 €	1 370 €	2 070 €
A5 / A5 SB	535 €	695 €	-	-	1 110 €	1 540 €	1 840 €	2 780 €
A6 / A6 All	555 €	715 €	-	-	1 160 €	1 630 €	1 950 €	2 960 €
A7	735 €	955 €	-	-	1 560 €	2 230 €	2 640 €	4 070 €
A8	985 €	1 290 €	-	-	2 140 €	3 050 €		
Q2	435 €	495 €	560 €	750 €	495 €	645 €	805 €	1 155 €
Q3	375 €	465 €	-	-	695 €	965 €	1 110 €	1 660 €
Q5 / SQ5	525 €	685 €	-	-	1 100 €	1 530 €	1 830 €	2 770 €
Q7	595 €	755 €	-	-	1 190 €	1 670 €	1 990 €	3 000 €
TT	445 €	555 €	-	-	855 €	1 200 €	1 380 €	2 070 €

Plus serein, plus longtemps

Audi garantit ses voitures 2 ans sans limitation kilométrique. Pour plus de sérénité, il est possible de souscrire un contrat de garantie complémentaire portant la durée de la garantie à 3, 4 ou 5 ans. Cette extension de garantie est strictement le prolongement de la garantie constructeur.

La peinture et l'anticorrosion sont respectivement garanties 3 ans et 12 ans.

La périodicité des vidanges est variable. Une alerte sera affichée par l'indicateur de maintenance. L'intervalle entre chaque vidange ne doit pas être supérieur à 30 000 km.

Offres disponibles :

- Extension de garantie 1 an / 60 000 km, 90 000 km, 120 000 km ou 150 000 km
- Extension de garantie 2 ans / 80 000 km ou 120 000 km
- Extension de garantie 3 ans / 100 000 km ou 150 000 km

Le contrat prend fin lorsque la première des 2 échéances (durée ou kilométrage) est atteinte.

En cas de défaillance mécanique, électrique, le contrat de garantie permet de bénéficier notamment des réparations et/ou remplacement des pièces suivantes :

- Moteur
- Boîte de vitesses
- Boîte de transfert
- Embrayage (hors disque)
- Transmission
- Système de refroidissement
- Direction, circuit électrique
- Suspensions (hors amortisseurs)
- Carters

Ces interventions doivent être effectuées chez un Partenaire Audi Service. Le bénéfice de cette extension de garantie n'est pas subordonné à la réalisation des prestations de réparation et d'entretien non couvertes par cette extension de garantie, par un réparateur du réseau agréé AUDI.

Lors de la revente, le contrat est cessible avec le véhicule, ce qui en augmente la valeur.

En cas de revente du véhicule avant le terme du contrat, le nouveau propriétaire bénéficiera des prestations souscrites.

Conditions Générales de Vente disponibles dans le réseau Audi Service ou sur www.audi.fr